



Application « Stop Covid » : Non au traçage numérique !

A partir de ce mardi 28 avril, les parlementaires vont être amenés à examiner un texte permettant la mise en œuvre d'une application de traçage numérique dénommée « StopCovid ». Cette application anti-Coronavirus, présentée comme l'outil idéal du déconfinement, porte en elle un ensemble de dispositions gravement attentatoires aux libertés individuelles et collectives, et totalement contraires à la Constitution française et à toutes les conventions internationales.

Développée par le gouvernement français par le biais de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), avec divers partenaires européens, cette appli permettrait à chacun de savoir, via une alerte sur son smartphone, si une personne croisée récemment était testée positive au Covid-19. Chaque utilisateur serait référencé dans une base de données centrale, sous la forme d'un identifiant unique anonyme.

Un dispositif très centralisé, qui n'est aucunement une garantie contre un possible contrôle de l'outil et de ces milliards de données personnelles par son propriétaire : un « Big brother » d'Etat ou les GAFAs. Basé sur le consentement ou le volontariat, ce qui peut paradoxalement freiner son efficacité, et sur l'utilisation généralisée du smartphone, dont 44% des plus de 70 ans ne sont pas équipés, cet outil n'a pas convaincu nombre d'experts quant à sa fiabilité.

Dans un avis rendu public dimanche 26 avril, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) souhaite ainsi que « certaines garanties supplémentaires » soient apportées par le gouvernement et met en garde contre « le solutionnisme technologique ».

D'apparence presque ludique, cette appli ressemble plus à un projet politique destiné à faire oublier les mensonges et les approximations du gouvernement, l'impuissance des autorités ligotées par des années de destruction du service public de santé, les défaillances d'Etat largement documentées par la presse (pas de masques, pas de tests...) dans la préparation et la gestion de la pandémie.

« StopCovid » s'annonce comme un véritable bracelet électronique passé « volontairement » au poignet des Français. Sur la base d'une forme de chantage liant ce « volontariat » à la réussite du déconfinement et à la protection de la santé des citoyens.

Cette application et le stockage des données seraient « temporaires », selon le gouvernement. Mais temporaires jusqu'à quand ? Qui est capable de prédire la fin de cette crise sanitaire inédite ? La fin de la pandémie étant plus qu'incertaine, ces dispositions portent en elles le risque d'une accoutumance à une surveillance généralisée, banalisée et pérenne.

A l'image de ce qui se passe dans le cadre du droit du travail, le contexte exceptionnel d'aujourd'hui est propice aux dérogations provisoires, amenées à durer. Dans un passé très récent, ce sont déjà des situations exceptionnelles qui avaient permis d'installer dans la durée des dispositions liberticides, comme celles de la loi Renseignement de 2015 et bien d'autres lois de circonstance, qui attaquent les libertés fondamentales et transforment les citoyens en suspects possibles permanents.

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) la Ligue des Droits de l'homme (LDH) et l'Union syndicale Solidaires appellent tous les parlementaires à voter contre cette fausse solution miracle, véritable danger pour les libertés publiques et les droits de l'Homme.

Paris, le 27 avril 2020.